

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier à 20h30 les membres du conseil municipal se sont réunis sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 janvier 2018.

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Boyer, Bressand, de Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Grimal, Guillemillot, Millerand, Granziera, Saez , Serre, Sébastianelli, Schmitt, Trapied, Zanchetta, Vintillas.

Excusés : M. Pezzot ayant donné pouvoir à E. Bressand
L. Gotti ayant donné pouvoir à C. Blanc

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 – Arrêt des révisions allégées n°1 et 2 et approbation du bilan de la concertation

Veuillez trouver, via les liens ci-dessous, les deux dossiers de révision allégées, ces dossiers sont également consultables aux heures d'ouverture de la mairie.

https://www.dropbox.com/s/dbpr6wzlapfxrye/Lapeyrouse_RA_1_PDF.zip?dl=0

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

19 « pour »

4 « abstentions » MM. Blanc, Anselme, Serre et Mme Gotti

https://www.dropbox.com/s/uk6r5pb0n2osa14/Lapeyrouse_RA_2_PDF.zip?dl=0

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

19 « pour »

4 « abstentions » MM. Blanc, Anselme, Serre et Mme Gotti

2 - Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite fin mai 2018 de Madame Nicole Abrial, rédacteur territorial, il est nécessaire de créer un poste d'agent administratif polyvalent, sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial. Le poste de rédacteur territorial sera supprimé.

Ce poste sera créé à partir du 1^{er} avril 2018, il pourra être soit pour un temps complet de 35 h soit pour 2 temps incomplets de 20 h par semaine.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

3 - Avenant n° 6 ZAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe ANGELOTTI, par courrier en RAR reçu le 28/12/2017, demande la prolongation, par avenant, de la concession d'aménagement de la ZAC cœur de village à compter du 01/01/2018, afin de permettre la vente du dernier lot de la tranche 1 phase 1.

Ce dernier lot avait été réservé par un couple et un permis de construire avait été déposé.

Malheureusement, ce couple se sépare et abandonne leur projet. Ce lot est donc remis à la vente.

Monsieur le Maire propose de prolonger la durée du traité de concession jusqu'à la date de signature de l'acte de vente entre ANGELOTTI et le futur propriétaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, a adopté à l'unanimité par vote à main levée (19 « pour », 4 « abstentions » MM. Blanc, Anselme, Serres et Mme Gotti), autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4 – Information sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur E. Vintillas présente la synthèse du rapport d'activité 2016, et le contexte contractuel du Syndicat Intercommunal des eaux des cantons Centre et Nord de Toulouse avec Veolia.

Fin de séance : 21h15